



L'Europe contrôle les ingrédients des cigarettes

Rubrique : actualités - Date : lundi 5 janvier 2004

Depuis le 1er janvier, plus aucun paquet de cigarettes ne pourra être vendu s'il affiche un taux de goudron supérieur à 10 mg et si la teneur en nicotine dépasse 1 mg par cigarette . De même, le monoxyde de carbone ne pourra plus dépasser 10 mg par cigarette.

Ainsi, toute cigarette importée en Europe devra se soumettre à ses nouvelles règles de la Commission de Bruxelles.

De plus, les fabricants, qui ont déjà dû fournir aux Etats membres de l'UE une liste des composants de leurs cigarettes, se verront imposer, avant la fin 2004, la liste des ingrédients nécessaires à la fabrication des cigarettes .

L'objectif de David Byrne, commissaire européen, délégué à la santé : Réduire le nombre de fumeurs en Europe d'un tiers à un cinquième de la population .

Ainsi, nous pourrons découvrir d'ici l'automne 2004 des photos de poumons noircis par le goudron pourront être imprimées sur les emballages comme cela se pratique déjà au Canada et au Brésil .

Déjà, au 1er mai 2004, la totalité des bâtiments européens deviendront non-fumeurs.